

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1596

16 juillet 2011

### SOMMAIRE

A18 Invest S.à r.l. ....	76588	Financière Duc S.A. ....	76604
Algave S.A. ....	76588	Fondation Sclérose en Plaques Luxem- bourg ....	76582
Alpot Active ....	76567	Fresh Nails Franchise (Luxembourg) S.à r.l. ....	76605
Apollo Lisbon S.à r.l. ....	76582	GERP Luxembourg S.à r.l. ....	76568
Au Plaisir de Vivre S.à r.l. ....	76590	Global Trust Advisors S.A. ....	76586
Avenue S.à r.l. ....	76590	Groupe Cardiologique SCI ....	76600
Baroque S.A. ....	76597	Habay Lux S.à r.l. ....	76587
Bear Stearns International Funding I S.à r.l. .....	76596	HQ Portfolio ....	76568
BR Properties S.à r.l. ....	76591	Inservio S.A. ....	76592
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. .....	76591	International Food Invest S.A.-SPF ....	76591
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l. .....	76597	IPM Fundamental Umbrella Fund ....	76568
Com'And Car S.A. ....	76569	Jado Holding Company S.A. SPF ....	76601
Compagnie Générale Européenne de Fi- nance et d'Investissement S.A. ....	76595	Kamina Corporation S.A. ....	76569
Cotinvest S.A. ....	76595	Kappa Investments S.A. ....	76581
Credit Suisse Custom Markets ....	76591	Lancelot Ector ....	76586
Creos Luxembourg S.A. ....	76580	Leadersea Shipping Company A.G. ....	76586
CVF Lux Master S.à r.l. ....	76595	MSLBJ ....	76588
Cybel Carbon ....	76562	NAMPAK Healthcare Luxembourg S.à r.l. .....	76573
DB Athena S.à r.l. ....	76596	OME S.A. ....	76587
Dierickx, Leys Luxembourg S.A. ....	76569	Orchestra S.A. ....	76601
Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	76604	Regenerative Power Solutions S.A. ....	76605
European Structured Investments S.A. ..	76596	Thirteen Holding S.A. ....	76595
Eurotrucks S.A. ....	76596	Tower Management Company S.A. ....	76587
Fairway Soparfi S.A. ....	76596	Viria Holding S.A. ....	76604
Fallprotec ....	76604	Viria Holding S.A. ....	76608
		Woudy S.A. ....	76581

## Cybel Carbon, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.876.

### STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. CYBEL HOLDING, société anonyme, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, ici représentée par Monsieur Karim CHOUKRI, chef d'entreprise, domicilié 95, boulevard Jourdan à 75014 Paris (France) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signée à Paris en date du 11 avril 2011;

2. Madame Neila CHOUKRI, administrateur, domiciliée 95, boulevard Jourdan à 75014 Paris (France), ici représentée par Monsieur Karim CHOUKRI, chef d'entreprise, domicilié 95, boulevard Jourdan à 75014 Paris (France) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signée à Paris en date du 12 avril 2011;

3. Monsieur Socheat CHHAY, directeur trading, domicilié 9, rue Bayard à 75008 Paris (France), ici représenté par Monsieur Karim CHOUKRI, chef d'entreprise, domicilié 95, boulevard Jourdan à 75014 Paris (France) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signée à Paris en date du 12 avril 2011;

4. Monsieur Karim CHOUKRI, chef d'entreprise, domicilié 95, boulevard Jourdan à 75014 Paris (France);

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme (S.A.) qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'Actions (les «Actionnaires»), par la suite, une société en la forme d'une société anonyme (S.A.) sous la dénomination de Cybel Carbon (ci-après la «Société») qui sera régie par les Statuts, le règlement d'ordre intérieur (le «Règlement d'Ordre Intérieur») qui pourra être adopté sur proposition du Conseil d'Administration, par l'assemblée des actionnaires et par la loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la commercialisation et le développement de technologies et procédés environnementaux et/ou industriels et commerciaux.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, tout comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut plus généralement effectuer, en relation avec son objet, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être modifié par simple décision du Conseil d'Administration.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil d'Administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.**

5.1. Capital souscrit. La Société dispose d'un capital social souscrit initial de cinquante mille Euro (EUR 50.000.) représenté par 470 (quatre cent soixante-dix) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) (les

«Actions de Classe A») et 30 (trente) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) (les «Actions de Classe B»).

Seuls les fondateurs et leurs successeurs pourront valablement posséder des Actions de Classe A ou B.

En cas d'entrée au capital d'un nouvel actionnaire, le Conseil d'Administration et/ou l'Assemblée Générale lui octroiera des Actions de Classe C ou autre.

Les droits et obligations attachés aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts, ou la loi.

5.2. Capital autorisé. Le capital autorisé est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000).

Il est spécifié que les actionnaires de la catégorie «A» doivent, sauf renonciation de leur part, détenir des Actions pour un montant minimum de quatre-vingt-quatorze mille Euro (EUR 94.000) et les actionnaires de la catégorie «B» doivent détenir des Actions pour un montant minimum de six mille Euro (EUR 6.000).

Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des présents Statuts, et dans le respect de l'article 9 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital souscrit, dans les limites du capital autorisé, et pour ce faire, à émettre de nouvelles Actions à proposer, attribuer, octroyer des options ou accorder tout droit aux fins de souscrire à de telles Actions, de convertir tous titres en Actions ou céder des droits sur ces Actions à toute personne, selon les termes et les conditions qu'il aura préalablement définis. Le Conseil d'Administration peut par exemple définir la date d'émission et le montant des nouvelles Actions souscrites, déterminer si les nouvelles Actions doivent être souscrites avec ou sans prime et préciser la mesure dans laquelle le paiement des Actions nouvellement souscrites est acceptable en espèces ou en d'autres actifs que les espèces. Le Conseil d'Administration peut déléguer à un administrateur ou à toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de perception des paiements au titre des nouvelles Actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital.

Le capital social souscrit ainsi que le capital autorisé de la Société pourront par la suite être augmentés ou diminués par une résolution adoptée par les actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription sur le registre des actionnaires qui sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts.

Les certificats relatifs à cette inscription peuvent être délivrés, sur demande d'un actionnaire, par le Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si une Action de la Société est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés (droits aux distributions, droit de vote et tous autres droits plus généralement quelconques), jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée en qualité de seul propriétaire.

**Art. 7. Rachat des Actions.** La Société peut, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres Actions.

**Art. 8. Transfert des Actions.** Les actionnaires ne peuvent pas céder tout ou partie des Actions à des tiers sans avoir respecté le droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses Actions doit notifier son intention au Conseil d'Administration en précisant le nombre d'Actions, l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le Conseil d'Administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires autres que l'actionnaire cédant.

Les actionnaires de la même catégorie qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au Conseil d'Administration et à l'actionnaire cédant.

Si plusieurs actionnaires de la même catégorie souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les Actions cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'Actions de la même catégorie qu'ils détiennent.

Si au terme de la procédure de préemption présentée ci-dessus, tout ou partie des Actions proposées à la vente ne trouvaient preneur, la procédure est recommencée pour le solde des Actions non encore préemptées suivant les mêmes termes et selon les priorités suivantes:

- Pour une cession d'Actions de Classe A: en priorité aux propriétaires d'Actions de Classe A puis de Classe B;
- Pour une cession d'Actions de Classe B: en priorité aux propriétaires d'Actions de Classe A puis de Classe B;
- Pour une cession d'Actions de Classe C: en priorité aux propriétaires d'Actions de Classe A puis de Classe B.

Si les actionnaires exerçant leur droit de préemption proposent de préempter seulement une partie (et non la totalité) des Actions proposées à la vente, l'actionnaire cédant pourra soit accepter la préemption et vendre le solde aux autres actionnaires et/ou tiers aux mêmes conditions, soit accepter la préemption et renoncer à céder le solde aux autres actionnaires et/ou tiers, soit rejeter la préemption et renoncer ainsi à la cession.

Si aucun actionnaire ne souhaite racheter les Actions à ces conditions, l'actionnaire cédant est libre de céder les Actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

Le droit de préemption est réservé aux actionnaires propriétaires d'Actions de la Classe A et de la Classe B.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.

En cas de transfert des Actions de la Société, l'inscription du cessionnaire dans le registre de la Société entraînera le transfert de tous les droits et obligations attachés aux Actions ainsi transférées, en ce compris l'obligation de payer le solde des Actions qui n'auraient pas été entièrement libérées.

**Art. 9. Emission d'Actions nouvelles.** Toute augmentation de capital par émission d'Actions nouvelles sera préférentiellement offerte aux actionnaires existants, au prorata de leur participation avant l'augmentation de capital. Si, au terme du délai de souscription déterminé lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a approuvé l'augmentation de capital, un ou plusieurs actionnaires existants se trouve(nt) dans l'incapacité de souscrire à sa/leur quote-part, les autres actionnaires disposeront d'un délai de trente jours pour souscrire aux Actions ainsi devenues disponibles, au prorata de leur participation relative avant augmentation du capital.

Le droit de préférence est réservé aux actionnaires propriétaires d'Actions de la Classe A et de la Classe B.

#### **Art. 10. Administration de la Société.**

10.1. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Lorsque la Société ne compte qu'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la Société est gérée par un seul administrateur. Dans le cas où la Société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite au Conseil d'Administration est remplacée par l'administrateur unique.

Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et sont rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Une personne morale peut être nommée administrateur de la Société, auquel cas cette personne morale devra désigner une personne physique en qualité de représentant permanent chargé de l'exécution de sa mission au nom et pour le compte de la personne morale, conformément à la loi.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour pourvoir provisoirement au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président du Conseil d'Administration. Par exception, le premier président sera désigné immédiatement après la constitution de la Société par l'Assemblée Générale, sans préjudice des pouvoirs du Conseil d'Administration de décider sur tous les aspects autres que sa désignation. En cas d'absence du président, les réunions du Conseil d'Administration seront présidées par l'administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société, sur la convocation du président ou de l'administrateur-délégué. Le Conseil d'Administration devra être convoqué sur demande écrite de deux administrateurs précisant les points à porter à l'ordre du jour. La convocation indiquant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera adressée par écrit, e-mail, télécopie ou tout autre moyen de communication capable de constituer une preuve de cette convocation à l'ensemble des administrateurs. Sauf en cas d'urgence qui devra alors être spécifié dans la convocation, la convocation sera adressée au moins deux jours avant la date fixée pour la réunion.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'Administration peut se tenir sans convocation préalable. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, e-mail, télécopie ou tout autre moyen de communication adéquat, par chaque membre du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, e-mail, télécopie ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Tout administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur.

Les administrateurs pourront participer à une réunion du Conseil d'Administration par des moyens de communication à distance tels que conférence téléphonique, visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Les moyens de télécommunication utilisés doivent présenter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion du Conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée se dérouler au siège social de la Société.

Une réunion du Conseil d'Administration est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, sauf lorsque le Conseil d'Administration est composé de moins de trois (3) administrateurs, auquel cas le quorum sera de tous les administrateurs.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises valablement par une résolution approuvée par vote de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant servir à des fins juridiques ou pour tout autre objet seront signés par le président ou deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le Conseil d'Administration peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le Conseil d'Administration peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué. Par exception, le premier administrateur-délégué sera désigné immédiatement après la constitution de la Société par l'Assemblée Générale, sans préjudice des pouvoirs du Conseil d'Administration de décider sur tous les aspects autres que sa désignation.

10.2. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les Statuts réservent à l'Assemblée Générale.

10.3. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle du ou d'un administrateur-délégué, dans les limites de ses pouvoirs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs mandataires dûment autorisés par le Conseil d'Administration.

10.4. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

**Art. 11. Assemblées générales des Actionnaires.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires et ses décisions doivent être consignées par écrit et répertoriées dans un registre tenu au siège social.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires.

Sauf les cas prévus par la loi ou les Statuts, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres présents ou représentés à l'assemblée, à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, les décisions suivantes ne sont valablement adoptées qu'à la majorité des voix qui devra être réunie dans chacune des catégories d'Actions de Classe A et de Classe B:

(a) Toute transaction concernant l'objet de la Société ou le capital social de la Société, et notamment les émissions de nouvelles Actions de toute catégorie ou d'autres titres conférant le droit de souscrire ou d'acquérir des Actions de la Société, les fusions, scissions, les rachats d'Actions;

(b) l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur;

(c) les distributions faites par la Société, notamment celles mentionnées à l'Article 16;

(d) la nomination de tous les membres du Conseil d'Administration;

(e) les décisions d'endettement non budgétées;

(f) toute décision concernant l'émission d'emprunts subordonnés;

(g) la modification des Statuts.

Enfin, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Classe A et de la Classe B.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le justifient.

Les assemblées générales des actionnaires autres que l'Assemblée Générale annuelle pourront être convoquées par le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) et se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation. Ces assemblées devront être convoquées lorsque des actionnaires représentant un dixième du capital de la Société le demandent.

Les actionnaires participant à une assemblée par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des votes. Les moyens de télécommunication utilisés doivent présenter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque actionnaire pourra également voter par correspondance au moyen de formulaires de vote adressés par courrier au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au minimum le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chacune des résolutions, trois cases permettant de voter pour ou contre chacune des résolutions proposées ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires de vote reçus 3 jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Chaque actionnaire peut également prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, par courrier ou par télécopie, une autre personne comme mandataire.

Le Conseil d'Administration pourra fixer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils participent à une assemblée d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les assemblées générales sont présidées par le président du Conseil d'Administration. En son absence, elles sont présidées par l'administrateur ou, à défaut, toute autre personne nommé(e), à cet effet, pour remplir cette fonction. Le président de l'assemblée nomme le secrétaire et désigne un scrutateur.

Le Conseil d'Administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines. Il doit le faire sur demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation, qui s'applique également à l'Assemblée Générale appelée à modifier les statuts, annule toute décision prise. Les formalités accomplies pour assister à la première assemblée ainsi que les procurations y relatives restent valables pour la seconde assemblée, sans préjudice du droit d'accomplir ces formalités pour la seconde assemblée, dès lors que ces formalités n'ont pas été remplies pour la première assemblée.

**Art. 12. Surveillance.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder 6 ans.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

**Art. 14. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la loi, auxquels un inventaire sera annexé; l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

**Art. 15. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi, les Statuts et, le cas échéant, d'un accord écrit pouvant être conclu entre les Actionnaires et/ou avec la Société.

**Art.16. Distributions.** Les droits et restrictions attachés aux Actions doivent être observés lors de distribution faite par la Société et sont fixés comme suit:

Lors d'une distribution de dividendes, y inclus d'acomptes, les propriétaires d'Actions de Classe A sont autorisés à recevoir un dividende fixe annuel cumulatif prioritaire, égal à 10 % du dividende calculé sur le montant libéré des Actions de Classe A en circulation.

Après le paiement des sommes susvisées (y inclus la régularisation des arriérés dus au titre du dividende prioritaire), le solde disponible pour ces distributions sera réparti au prorata de l'ensemble des Actions de Classe A, de Classe B et d'autre(s) Classe(s) libérées.

En cas de liquidation totale ou partielle ou de réduction de capital, les sommes légalement disponibles pour être réparties devront être attribuées comme suit: en priorité les propriétaires d'Actions de Classe A recevront un montant égal au prix de souscription des Actions de Classe A à hauteur des montants libérés, incluant les éventuelles primes d'émission versées augmenté, le cas échéant, de la régularisation des arriérés dus au titre du dividende prioritaire, puis les propriétaires d'Actions de Classe B recevront un montant égal au prix de souscription des Actions de Classe B, à hauteur des montants libérés, incluant les éventuelles primes d'émission, le solde étant réparti parmi l'ensemble des propriétaires d'Actions au prorata de leur participation.

**Art. 17. Dissolution.** La dissolution de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires par une résolution prise comme en matière de modification des statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

**Art. 18. Liquidation.** La liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale des actionnaires déterminera les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs. Au moment de la clôture de la liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent, en considération de la règle contenue à l'article 16 alinéa 4 ci-avant.

#### *Souscription - Paiement*

La totalité des Actions représentant l'intégralité du capital social ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1) Cybel HOLDING S.A. . . . . .	470 Actions de Classe A,
2) Madame Neila CHOUKRI . . . . .	10 Actions de Classe B,
3) Monsieur Socheat CHHAY . . . . .	10 Actions de Classe B,
4) Monsieur Karim CHOUKRI . . . . .	10 Actions de Classe B.

Le montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage de fonds.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.000.-.

#### Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1.

- Monsieur Socheat CHHAY (Numéro de Passeport: 02VD78984), demeurant au 9 Rue Bayard, F-75008 PARIS, né à Paris le 23 janvier 1978;

- Monsieur Karim CHOUKRI (Numéro de Passeport: 03EB21138), demeurant au 95 Boulevard Jourdan, F-75014 PARIS, né à Alger, le 12 mars 1968;

- Madame Neila CHOUKRI (Numéro de Passeport: 08AA76239), demeurant au 95 Boulevard Jourdan, F-75014 PARIS, née à Alger, le 29 janvier 1985.

sont chacun nommés administrateurs.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

2. Monsieur Karim CHOUKRI (Numéro de Passeport: 03EB21138), demeurant au 95 Boulevard Jourdan, F-75014 PARIS, né à Alger, le 12 mars 1968,

est nommé président du Conseil d'Administration.

3. Madame Neila CHOUKRI (Numéro de Passeport: 08AA76239), demeurant au 95 Boulevard Jourdan, F-75014 PARIS, née à Alger, le 29 janvier 1985,

Est nommée Administrateur-Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

4. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

5. WBA S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le n°146193, a été appelée aux fonctions de commissaire.

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. CHOUKRI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21625. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067865/324.

(110076264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

#### **Alpot Active, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 156.302.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 mai 2011*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale, présidente du conseil d'administration

- Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

- Monsieur Jacques Elvinger avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill
  - Monsieur Oscar Berglund avec adresse professionnelle à 119 034 Moscou, Russie, Vsevoloshki Pereulok 3, Flat 8
- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068235/20.

(110075836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.619.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61749 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068433/10.

(110075846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**IPM Fundamental Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 125.651.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 avril 2011*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler le mandat d'administrateur de M. Anders Lindell pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- nommer comme nouveaux administrateurs de la Société M. Cormac Byrne avec adresse professionnelle à Fleming Court, Fleming's Place, Dublin 4, Irlande, et M. Steve David, avec adresse professionnelle à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068487/17.

(110075840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**HQ Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 33.101.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 avril 2011*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

- renouveler les mandats d'administrateurs de M. Björn Petersson et Mme Ann-Charlotte Lawyer pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- nommer comme nouveau administrateur de la Société M. Hans Hedström pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

De ce fait le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr Hans Hedström avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Mäster Samuelsgatan, 20, président du conseil d'administration

- Mr Björn Pettersson avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Mäster Samuelsgatan 20

- Mrs Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, SA, Circuit de la Foire Internationale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068464/21.

(110075838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---



**Kamina Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.805.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011068496/27.

(110075826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**Dierickx, Leys Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.067.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dierickx, Leys Luxembourg S.A.

Gestion de fortune

Dirk Abeloos

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2011070182/13.

(110077457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Com'And Car S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 161.193.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Vincent CORMEAU, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;

2. Monsieur Bertrand MICHAUD, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de COM'AND CAR S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet:

L'achat, la vente, le négoce, la location, la sous location et l'entretien de matériels de toute nature, notamment de véhicules de transport de personnes et/ou de marchandises, de matériels de manutention et de génie civil;

La conception et la commercialisation de tous services se rapportant directement ou indirectement à cet objet;

La gestion de parc automobile;

Dans le cadre de l'activité de location, la mise à disposition des utilisateurs de matériels, de personnel.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La prise de participation pourra se faire: par acquisition, par achat, par souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Dans le cas où l'actionnaire est unique la Société peut être administré par un seul Administrateur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs (ou un seul dans le cas d'un administrateur unique), sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Vincent CORMEAU: .....	500 actions
2) Monsieur Bertrand MICHAUD: .....	500 actions
Total: .....	1.000 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Bertrand MICHAUD, né le 21 novembre 1961 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue;
- b) Monsieur Vincent CORMEAU, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique) demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue;
- c) Monsieur Christophe COLACINO, né le 8 août 1974 à Charleroi (Belgique) demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue.

- 2) Est nommé Administrateur Délégué:

Monsieur Christophe COLACINO, né le 8 août 1974 à Charleroi (Belgique) demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue.

- 3) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes:

Interconsulting, avec siège social au Suite 13, 1<sup>er</sup> étage, Olijaji,  
Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles.

- 4) Le premier mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 2016.

- 5) Le siège social est fixé à L-1227 Luxembourg, 3, Rue Bellevue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Cormeau, B. Michaud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011/24948. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011077111/170.

(110086045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**NAMPAK Healthcare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.353.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

The company Nampak Paper Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 00306452 and having its registered office at Windlebrook House, Guildford Road, Bagshot, Surrey, GU19 5NG,

duly represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company Nampak Healthcare Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 69353, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated April 2, 1999 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 480 on June 24, 1999, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated September 3, 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1561 on October 30, 2002, by a deed of notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated February 17, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 677 on July 9, 2005, by a deed of the undersigned notary, dated September 2, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2027 on October 16, 2009 and by a deed of the undersigned notary, dated October 27, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 73 on January 14, 2011 (the "Company").

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to change the starting and ending dates of the financial year of the Company so that it shall henceforth begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December, with the exception of the current financial year, which began on the first day of October two thousand and ten and will terminate on the thirtieth day of September two thousand and eleven.

The Sole Member further resolved that as a consequence the following financial year will begin on the first day of October two thousand and eleven and shall terminate on the thirty-first day of December two thousand and eleven.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to make a restatement of the articles of association of the Company as follows:

**"Title I<sup>er</sup> . Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1<sup>er</sup> .** There is hereby formed a limited liability company (Société à responsabilité limitée) under the name of Nampak Healthcare Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the production, the distribution and consulting, print products („Druckerzeugnisse"), and the sale of such products, which are conducive to its purpose.

Furthermore, the object of the Company is also the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner.

In addition, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences and other derived rights hereof and use them.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

## **Title II. Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise one or more of his units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

In the event any member surrenders one or more of his corporate units, such member shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such corporate units, if any, to the Company and this latter shall

redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Any member who transfers one or more of his corporate units to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such corporate units, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of such convertible instruments.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgment of the existence of more than one member.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

##### *Third resolution*

The Sole Member resolved to translate the restated articles of association of the Company in order to have an English version preceding one French version.

##### *Fourth resolution*

The Sole Member resolved to grant A signatory powers to the following current managers of the Company:

- Mr. Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L 2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse;
- Mr. Frank FILIPPS, director, born in Tübingen (Germany), on October 3, 1967, residing at 7, Martin-Schunck-Strasse, D-54296 Trier (Germany).

The Sole Member resolved to grant B signatory powers to the following current managers of the Company:

- Mr. Ian Michael Stuart DOWNIE, company director, born in Hong-Kong (China) on January 28, 1949, residing at Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom;
- Ms. Eva Monica KALAWSKI, company director, born in Worcester, Massachusetts (USA) on May 23, 1955, residing at 939 20<sup>th</sup> Street, #4, Santa Monica, California, 90403 USA.

##### *Fifth resolution*

The Sole Member resolved to authorize any manager of the Company to take all the necessary actions in relation to the resolutions here taken under his sole signature, acting in the name and on behalf of the Company.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le septième jour d'avril. Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



La société Nampak Paper Holdings Limited, une société constituée d'après le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 00306452 et ayant son siège social à Windlebrook House, Guilford Road, Bagshot, Surrey GU19 5NG,

dûment représentée par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique") de Nampak Healthcare Luxembourg S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 69353, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 juin 1999, numéro 480, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 octobre 2002, numéro 1561, suivant acte du notaire Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 juillet 2005, numéro 677, suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 octobre 2009, numéro 2027 et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 janvier 2011, numéro 73 ("la Société").

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'année sociale de la Société, de sorte que l'année sociale commencera dès lors le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le trente-et-unième jour du mois de décembre, exception faite pour l'année sociale en cours qui a commencé le premier jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix et se terminera le trentième jour du mois de septembre de l'an deux mille onze.

L'Associé Unique a décidé encore que l'année sociale suivante commencera le premier jour du mois d'octobre de l'an deux mille onze et se terminera le trente-et-unième jour du mois de décembre de l'an deux mille onze.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de refondre les Statuts de la Société comme suit:

### **"Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Nampak Healthcare Luxembourg S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la production, la distribution et la consultation en matière d'imprimés ainsi que la distribution d'autres produits qui contribuent à l'objet social.

En outre, l'objet de la Société est également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

La Société pourra, en particulier, acquérir tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen.

En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences et d'autres droits s'y rapportant et de les utiliser.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'instruments convertibles ou non-convertibles de quelque nature qu'ils soient et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou toute autre action similaire, une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles, s'ils existent, à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Dans l'hypothèse où un quelconque associé transfère une ou plusieurs de ses parts sociales, cet associé devra transférer les instruments convertibles détenus par lui qui sont rattachés à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à la Société et celle-ci devra racheter ces instruments convertibles, s'il devait y en avoir, conformément aux conditions générales de ces instruments financiers.

Un quelconque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une autre personne devra transférer les instruments convertibles rattachés à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à cette même personne, conformément aux conditions générales de ces instruments convertibles.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 12.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepte en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,

4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée."

##### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de traduire les Statuts refondus de la Société afin d'avoir une version anglaise qui précède la version française.

##### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérant avec pouvoir de signature A les gérants actuels de la Société suivants:

- Monsieur Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, domicilié professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Frank FILIPPS, gérant, né à Tübingen (Allemagne), le 3 octobre 1967, domicilié à 7, Martin-Schunck-Strasse, D-54296 Trier (Allemagne).

L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérant avec pouvoir de signature B les gérants actuels de la Société suivants:

- Monsieur Ian Michael Stuart DOWNIE, gérant de sociétés, né à Hong-Kong (Chine) le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP;

- Madame Eva Monica KALAWSKI, gérante de sociétés, née à Worcester, Massachusetts (USA) le 23 mai 1955, résidant à 939 20<sup>th</sup> Street, #4, Santa Monica, California, 90403 USA.

##### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société de prendre toute action concernant les résolutions adoptés par la présente réunion, sous sa seule signature, agissant au nom de et pour le compte de la Société.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Luis MARQUES GUILHERME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2011. Relation GRE/2011/1501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011061613/418.

(110068826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

#### **Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 2, boulevard F-D Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070177/9.

(110077202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Kappa Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.562.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011068497/27.

(110075828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**Woudy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.617.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011068735/27.

(110075827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**Apollo Lisbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.221.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société Apollo Lisbon S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 11 mai 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents ou représentés à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011070324/18.

(110077660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Fondation.**

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

—  
*Bilan*

	31/12/2009	31/12/2008
<b>ACTIF</b>		
Autres immo.incorp. . . . .	1 099,93	2 299,85
Terrain Um Bill . . . . .	493 012,91	493 012,91
Construction Um Bill - Phase I . . . . .	2 712 546,41	2 835 843,97
Construction Um Bill - Phase II . . . . .	1 403 444,52	486 919,91
Immeuble Aal Esch . . . . .	2 711 343,42	2 784 570,51
Immeuble Um Cents . . . . .	1,00	1,00
Mobilier & installat. - Um Bill 1 . . . . .	264 695,62	316 782,46
Mobilier & installat. - Um Bill 2 . . . . .	77 642,25	0,00
Matériel roulant . . . . .	32 003,00	40 002,00
Garanties et cautions . . . . .	250,00	250,00
Créance MIFA-immobilier+mob. . . . .	676,60	27 513,14
Créance MIFA-exploitation . . . . .	56 208,03	41 868,46
Autres créances . . . . .	38 408,82	16 421,02
CC-BCEE . . . . .	240 332,28	22 724,03
CT-BCEE . . . . .	210 931,94	584 923,04
CC-Fortis Aal Esch . . . . .	8 931,10	7 850,47
CC-CCRA . . . . .	941,52	953,52
CE-CCRA . . . . .	267,57	267,28
CCPL . . . . .	95 248,23	11 507,26
Caisses . . . . .	247,91	1 895,08
Charges à reporter . . . . .	2 655,89	449,46
Fortis - garanties locatives . . . . .	8 475,43	9 812,42
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>8 359 364,38</b>	<b>7 685 867,79</b>
<b>PASSIF</b>		
Fonds assoc. & réserve libre . . . . .	3 500 000,00	3 500 000,00
Résultats reportés . . . . .	222 046,50	216 458,87
Résultat de l'exercice . . . . .	17 114,12	5 587,63
Subv.inv.MIFA-Construct.(BILL) . . . . .	1 898 782,49	1 985 090,78
Subv.inv.OGDCH-Const.(BILL) . . . . .	132 000,00	138 000,00
Subv.inv.MIFA-Mobilier (BILL) . . . . .	264 695,62	316 782,46

Subv.inv.MIFA-Construct.(BILL2) . . . . .	115 067,70	34.871,86
Subv.inv.OGDCH-Const.(BILL2) . . . . .	650 000,00	400 000,00
Subv.inv.LLSP-Matériel roulant . . . . .	32 000,00	40 000,00
Subv.inv.LLSP-Const. (BILL2) . . . . .	630 000,00	0,00
Autres provisions . . . . .	4 140,00	2 760,00
Emprunt BCEE (Bill-phase I) . . . . .	692 461,92	725 668,53
Emprunt BCEE (Bill-phase II) . . . . .	3 402,65	0,00
CCSS . . . . .	12 571,02	8 755,93
Factures non parvenues . . . . .	15 015,92	5 362,01
Autres dettes . . . . .	16 334,01	6 717,30
Fonds dédiés LLSP (BILL) . . . . .	144 367,00	290 000,00
Produits à reporter . . . . .	890,00	0,00
Fortis - garanties locatives . . . . .	8 475,43	9 812,42
	<u>8 359 364,38</u>	<u>7 685 867,79</u>

*Compte de résultat*

	2009	2008
<b>Charges</b>		
Frais de personnel . . . . .	331 065,26	273 361,05
Frais "Aal Esch - Location" . . . . .	42 701,27	36 068,37
Frais "Aal Esch - Activités" . . . . .	30 708,03	24 893,24
Frais "Um Bill - Day Center" . . . . .	98 934,50	71 441,54
Frais Cents . . . . .	764,11	618,48
Frais généraux . . . . .	5 578,17	2 975,77
Aides aux usagers . . . . .	8 673,60	8 755,04
Intérêts et charges assimilées . . . . .	17 162,02	38 448,53
Amort. immeuble "Aal Esch" . . . . .	73 227,09	73 227,09
Amort. immeuble "Um Bill 1" . . . . .	123 297,56	123 297,56
Amort. mob.&install."Um Bill 1" . . . . .	58 308,92	57 491,19
Amort. matériel roulant . . . . .	8 000,00	0,00
Amort. valeurs incorporelles . . . . .	1 199,92	1 199,92
Charges - exercices antérieurs . . . . .	4 971,04	1 395,21
Excédents des produits . . . . .	17 114,12	5 587,63
<b>TOTAL</b> . . . . .	<u>821 705,61</u>	<u>718 760,62</u>
<b>Produits</b>		
Dons ordinaires . . . . .	24 122,56	51 189,38
Dons décès & mariages . . . . .	102 929,58	47 649,29
Subside d'expl. MIFA . . . . .	295 107,31	243 050,26
Recette gérance Aal Esch . . . . .	7 970,00	8 070,00
Loyers reçus . . . . .	107 438,00	108 712,00
Remb. charges locatives Aal Esch . . . . .	29 785,97	27 648,86
Diverses recettes Aal Esch . . . . .	920,40	919,80
Recettes "Day Center" . . . . .	79 878,85	53 771,76
Diverses recettes Um Bill . . . . .	2 123,00	177,00
Remboursements Mutualité . . . . .	4 523,20	0,00
Intérêts et produits assimilés . . . . .	5 384,62	22 525,25
Autres recettes . . . . .	2 643,04	4 410,12
Q.-P. subv.invest.virée au résul. . . . .	158 617,21	149 799,48
Produits - exercices antérieurs . . . . .	261,87	837,42
<b>TOTAL</b> . . . . .	<u>821 705,61</u>	<u>718 760,62</u>

*Budget 2010*

Charges	2010	Produits	2010
Frais de personnel . . . . .	395 000,00		
		Dons ordinaires . . . . .	25 000,00
		Dons décès & mariages . . . . .	110 000,00

76584

Frais "Aal Esch - Location" . . . . .	43 000,00	Subside d'expl. MIFA . . . . .	278 000,00
		Recette gérance imm. . . . .	7 500,00
		Loyers reçus Aal Esch . . . . .	108 000,00
Frais "Aal Esch - Activités" . . . . .	30 000,00	Charges locatives Aal Esch . . . . .	30 000,00
Frais "Um Bill - Day Center" . . . . .	105 000,00	Diverses recettes Aal Esch . . . . .	500,00
Frais Cents . . . . .	1 000,00	Recettes Day Center + ass.dépendance . . . . .	85 000,00
Frais généraux . . . . .	6 000,00	Diverses recettes Um Bill . . . . .	1 000,00
		Loyers reçus Um Bill . . . . .	4 800,00
Aides aux usagers . . . . .	9 000,00		
Intérêts et charges assim. . . . .	17 000,00	Intérêts et produits ass. . . . .	5 000,00
		Autres recettes . . . . .	2 000,00
Amort.immeuble "Aal Esch" . . . . .	73 227,09		
Amort.immeuble "Um Bill 1" . . . . .	123 297,56	Q.-P. subv. d'invest. virée au résultat . . . . .	158 617,21
Amort. mobilier - divers			
Amort.mob.&install."Um Bill 1" . . . . .	58 308,92		
Amort. matériel roulant . . . . .	8 000,00		
Amort.val.incorp. . . . .	1 199,92		
		Excédents des charges . . . . .	54 616,28
TOTAL . . . . .	870 033,49		870 033,49

Tableau d'amortissement 2009

	Valeur à amortir				Durée	Taux
	au 1.1.	Entrées	Sorties	au 31.12.		
Immo. incorp. . . . .	3 599,76			3 599,76	3	33%
	3 599,76	0,00	0,00	3 599,76		
Terrain Um Bill . . . . .	493 012,91			493 012,91	0	0%
Immeuble Aal Esch . . . . .	3 661 354,35			3 661 354,35	50	2%
Construction Um Bill - Phase I . . . . .	3 082 439,09			3 082 439,09	25	4%
Construction Um Bill - Phase II . . . . .	486 919,91	916 524,61		1 403 444,52	na	0%
Immeuble Um Cents . . . . .	1,00			1,00	0	0%
	7 723 727,26	916 524,61	0,00	8 640 251,87		
Renault Kangoo NJ463 . . . . .	1,00			1,00	5	20%
Renault Master GF419 . . . . .	1,00			1,00	5	20%
Peugeot Partner SG 4332 . . . . .		1,00		1,00	5	20%
Ford Transit TR8252 . . . . .	40 000,00			40 000,00	5	20%
	40 002,00	1,00	0,00	40 003,00		
Matériel de jardinage (Bill 1) . . . . .	3 092,91	3 660,69		6 753,60	5	20%
Matériel de cuisine (Bill 1) . . . . .	19 929,05	150,88		20 079,93	5	20%
Matériel thérapeutique (Bill 1) . . . . .	9 135,59			9 135,59	5	20%
Matériel paramédical (Bill 1) . . . . .	31 442,96	297,67		31 740,63	5	20%
Matériel technique (Bill 1) . . . . .	9 501,54	1 200,00		10 701,54	5	20%
Mobilier (Bill 1) . . . . .	157 610,70	387,29		157 997,99	10	10%
Mobilier (Aal Esch) . . . . .	229 169,76			229 169,76	10	10%
Appareils électroniques (Bill 1) . . . . .	22 277,28			22 277,28	5	20%
Appareils électriques (Bill 1) . . . . .	58 775,83	525,55		59 301,38	5	20%
Aménagements extérieurs (Bill 1) . . . . .	74 847,09			74 847,09	10	10%
Autres installations (Bill 1) . . . . .	42 321,02			42 321,02	10	10%
Autres installations (Bill 2) (en cours) . . . . .	77 642,25			77 642,25		
	735 745,98	6 222,08	0,00	741 968,06		
	8 499 475,24	922 747,69	0,00	9 422 222,93		
Subv.inv.MIFA - Construct. (BILL 1) . . . . .	2 157 707,36			2 157 707,36	25	4%
Subv.inv.OGDCH - Construct. (BILL 1) . . . . .	150 000,00			150 000,00	25	4%
Subv.inv.MIFA - 1 <sup>er</sup> équip. (BILL 1) . . . . .	428 933,97	6 222,08		435 156,05	n.a.	n.a.
Subv.inv.MIFA - Construct. (BILL 2) . . . . .	34 871,86	80 195,84		115 067,70	0	0%



	76585				
Subv.inv.OGDCH - Construct. (BILL 2) . . . . .	400 000,00	250 000,00		650 000,00	0 0%
Subv.inv.LLSP- Construct. (BILL 2) . . . . .		630 000,00		630 000,00	0 0%
Subv.inv.LLSP - 1 <sup>er</sup> équip. (BILL 2) . . . . .				0,00	0 0%
Subv.inv.LLSP - Equip. transport . . . . .	40 000,00			40 000,00	5 20%
	3 211 513,19	966 417,92	0,00	4 177 931,11	

	au 1.1.	Entrées	Sorties	Valeur nette Amortissements	au 31.12.
Immo. incorp. . . . .	2 299,85			-1 199,92	1 099,93
	2 299,85	0,00	0,00	-1 199,92	1 099,93
Terrain Um Bill . . . . .	493 012,91			0,00	493 012,91
Immeuble Aal Esch . . . . .	2 784 570,51			-73 227,09	2 711 343,42
Construction Um Bill - Phase I . . . . .	2 835 843,97			-123 297,56	2 712 546,41
Construction Um Bill - Phase II . . . . .	486 919,91	916 524,61		0,00	1 403 444,52
Immeuble Um Cents . . . . .	1,00			0,00	1,00
	6 600 348,30	916 524,61	0,00	-196 524,65	7 320 348,26
Renault Kangoo NJ463 . . . . .	1,00			0,00	1,00
Renault Master GF419 . . . . .	1,00			0,00	1,00
Peugeot Partner SG 4332 . . . . .		1,00		0,00	1,00
Ford Transit TR8252 . . . . .	40 000,00			-8 000,00	32 000,00
	40 002,00	1,00	0,00	-8 000,00	32 003,00
Matériel de jardinage (Bill 1) . . . . .	1 855,75	3 660,69		-618,58	4 897,86
Matériel de cuisine (Bill 1) . . . . .	12 396,08	150,88		-3 985,81	8 561,15
Matériel thérapeutique (Bill 1) . . . . .	5 481,35			-1 827,12	3 654,23
Matériel paramédical (Bill 1) . . . . .	20 246,69	297,67		-6 288,59	14 255,77
Matériel technique (Bill 1) . . . . .	5 700,92	1 200,00		-1 900,31	5 000,61
Mobilier (Bill 1) . . . . .	127 300,88	387,29		-15 761,07	111 927,10
Mobilier (Aal Esch) . . . . .	0,00			0,00	0,00
Appareils électroniques (Bill 1) . . . . .	13 742,60			-4 455,46	9 287,14
Appareils électriques (Bill 1) . . . . .	36 158,70	525,55		-11 755,17	24 929,08
Aménagements extérieurs (Bill 1) . . . . .	60 042,67			-7 484,71	52 557,96
Autres installations (Bill 1) . . . . .	33 856,82			-4 232,10	29 624,72
Autres installations (Bill 2) (en cours) . . . . .	77 642,25			0,00	77 642,25
	394 424,71	6 222,08	0,00	-58 308,92	342 337,87
	7 034 775,01	922 747,69	0,00	-262 833,57	7 694 689,13
Subv.inv.MIFA - Construct. (BILL 1) . . . . .	1 985 090,78			-86 308,29	1 898 782,49
Subv.inv.OGDCH - Construct. (BILL 1) . . . . .	138 000,00			-6 000,00	132 000,00
Subv.inv.MIFA - 1 <sup>er</sup> équip. (BILL 1) . . . . .	316 782,46	6 222,08		-58 308,92	264 695,62
Subv.inv.MIFA - Construct. (BILL 2) . . . . .	34 871,86	80 195,84		0,00	115 067,70
Subv.inv.OGDCH - Construct. (BILL 2) . . . . .	400 000,00	250 000,00		0,00	650 000,00
Subv.inv.LLSP- Construct. (BILL 2) . . . . .		630 000,00		0,00	630 000,00
Subv.inv.LLSP - 1 <sup>er</sup> équip. (BILL 2) . . . . .					0,00
Subv.inv.LLSP - Equip. transport . . . . .	40 000,00			-8 000,00	32 000,00
	2 914 745,10	966 417,92	0,00	-158 617,21	3 722 545,81

*Rapport du commissaire aux comptes à l'assemblée générale*

En exécution de l'article 10 des statuts de la Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de mon mandat de surveillance pendant l'exercice 2009.

J'ai procédé à l'examen du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009.

J'ai constaté que les comptes annuels, présentant un total du bilan de 8.359.364,38 € et un excédent de produits de 17.114,12 €, sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Je donne en conséquence mon approbation au bilan et au compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 tels qu'ils vous sont présentés et prie l'Assemblée Générale d'en faire autant.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Thierry Elvinger

Le commissaire aux comptes

Référence de publication: 2011064513/199.

(110072440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.731.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2011, que

Monsieur Massimo LONGONI né à Como ( Italie) le 6 décembre 1970, et demeurant à L -1510 Luxembourg au 40 avenue de la Faiencerie est élu à la fonction d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Les mandats de Messieurs Andrea DE MARIA, Vincent WILLEMS, et Riccardo MORALDI aux fonctions respectives d'administrateurs et administrateurs-délégués sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070501/17.

(110078279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Lancelot Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 54.040.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 avril 2011*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Tobias Järnblad avec adresse professionnelle à S-103 23 Stockholm, Nybrokajen 7, président du conseil d'administration

- Monsieur Per Ljungberg avec adresse professionnelle à S-103 23 Stockholm, Nybrokajen 7,

- Monsieur Jean-Claude Wolter avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 35 avenue J-F Kennedy

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068503/19.

(110075837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.859.

—  
Madame Gabriele HIRSCH, Madame Sandrine JARAMILLO et MARE-LUX S.A., R.C.S. Luxembourg B n°62985, démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Alexis DE BERNARDI démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour LEADERSEA SHIPPING COMPANY A.G.  
MANACO S.A.  
Robert REGGIORI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011068510/16.

(110075825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**OME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.298.

---

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 29 mars 2011*

Le conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Joséphine Alicia Pallett, résidant professionnellement au 40, Portman Square, London W1H6DA à Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley, Royaume-Uni le 15 octobre 1974 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, London W1H6DA à Londres, Royaume-Uni, comme nouvel administrateur de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur sa nomination définitive.

Pour extrait conforme  
OME S.A.  
Christelle Retif / Pierre Stemper  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011068569/19.

(110075607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**Habay Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 111.491.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070201/9.

(110077442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Tower Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

---

*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 10 mai 2011*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Daniel Tassan-Din, Elio Montanaro, Luc Courtois et Camille Paulus pour une durée d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprise agréé d'Ernst & Young SA pour une durée d'un an se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 mai 2011.

Pour le compte de Tower Management Company S.A.  
Citibank International plc (Luxembourg Branch)  
Signature

Référence de publication: 2011071909/19.

(110079109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**MSLBJ, Société Civile.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg E 4.362.

Les Statuts Coordonnés de la société civile MSLBJ en date du 13 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011068554/14.

(110075830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

**Algave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 136.078.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mai 2011*

L'an deux mille onze, le dix-sept mai, le conseil d'administration de la société Algave S.A. s'est réuni au siège social et a pris la résolution suivante:

En vertu des pouvoirs conférés par l'article 4 des statuts de la société, le conseil d'administration décide de transférer le siège de la société Algave S.A. à l'adresse suivante:

52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

Luxembourg, le 17.05.2011.

Signature

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2011070323/16.

(110078620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**A18 Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 160.847.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "AFB Services Limited" ayant son siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/ Room 813 8/F, enregistrée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener,

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée déclare constituer entre elle et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "A18 Invest S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect et leur prêter tous concours.

La société peut également prêter des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associée unique la société AFB Services Limited, ayant son siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/Room 813 8/F, enregistrée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- €.

#### Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale, et, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, né à Verviers (Belgique), le 29 mai 1980, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20120. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mai 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011069361/106.

(110075497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

### Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 21, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.984.

#### Cession de parts

Il ressort du contrat de cession de parts sociales signé par-devant Maître Erniquin, Avocat à la cour le 10 Mars 2011 que M. Sid Ahmed Bekhedda a racheté 100 parts sociales de la société «Avenue Sàrl» à M. Francesco Chiarello.

M. Sid AHMED BEKHEDDA possède à partir de ce jour de 100% des parts de ladite société

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011070161/12.

(110077212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

### Au Plaisir de Vivre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 143, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 118.889.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070160/10.

(110077088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.335.313.958,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 janvier 2011*

En date du 11 janvier 2011, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Pedro GEYERHAHN en tant que Président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011070378/16.

(110078267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**BR Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7346 Steinsel, 29, An den Bongerten.

R.C.S. Luxembourg B 89.390.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070164/10.

(110077296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Credit Suisse Custom Markets, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.116.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2010.

*Pour Credit Suisse Custom Markets*

Investment company with variable capital

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011070165/15.

(110076889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**International Food Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.427.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011070210/15.

(110077048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Inservio S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 160.898.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

1) Premium Investment Partners S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, rue Cents, 126, R.C.S. Luxembourg B 106.429, ici représentée par deux administrateurs savoir:

Monsieur Luc Nickels, économiste, né le 24 juillet 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, rue Cents, 126

Monsieur Gérard Scheiwen, économiste, né le 6 novembre 1968 à Esch sur Alzette, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, rue Cents, 126.

2) Monsieur Olivier Block, employé privé, né le 13 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, rue Cents, 126.

3) MH Participations S.A., société anonyme, avec siège social à L-5201 Sandweiler, Z.I. Rôlach, R.C.S. Luxembourg B 133.323, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Rico Marochi, administrateur, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant professionnellement à L-5201 2011 22 10300

Sandweiler, Z.I. Rolach

4) GN Participations S.A., société anonyme, avec siège social à L-5722 Aspelt, rue Krokelschhof, 46, R.C.S. Luxembourg B 145.042 ici représentée par:

- Monsieur Günther Beining, administrateur, né le 20 juillet 1971 à Trier, demeurant professionnellement à L-5201 Sandweiler, Z.I. Rolach

- Madame Nancy Zuang, employée privée, née le 17 mars 1977 à Luxembourg, demeurant à L-5722 Aspelt, rue Krokelschhof 46, ici représentée par Monsieur Beining Günther en vertu d'une procuration sous seing privé.

5) CK Participations S.A., société anonyme, avec siège social à L-7652 Heffingen, rue Stenkel, 23, R.C.S. Luxembourg B 155.028, ici représentée par Monsieur Rico Marochi, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes. Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination -Siège -Durée -Objet -Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INSERVIO S.A. ".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Sandweiler.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil fiscal et comptable, l'établissement de rapports de commissaires (aux comptes) ainsi que toutes prestations de services administratifs et de secrétariat à l'exception des prestations relevant du régime des professions libérales d'expert-comptable et de conseil économique.

En outre, la société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale.



Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier jeudi du mois d'avril à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires.*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

*Souscription et Libération.*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

MH Participations S.A., prénommée: Vingt actions . . . . .	20
Premium Investment Partners S.A., prénommée: Vingt actions . . . . .	20
GN Participations S.A., prénommée: Vingt actions . . . . .	20
CK Participations S.A., prénommée: Vingt actions . . . . .	20
Olivier Block, prénommé: Vingt actions . . . . .	20

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration.*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Rico Marochi, prénommé,
- b) Monsieur Luc Nickels, prénommé,
- c) Monsieur Olivier Block, prénommé

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Rico Marochi, prénommé.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136449.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. NICKELS, G. SCHEIWEN, O. BLOCK, R. MAROCHI, G. BEINING et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2011. Relation: LAC/2011/21627. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067985/150.

(110076612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

**Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 50.850.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires, tenue extraordinairement à Luxembourg le 4 mars 2011 à 11.00 heures.*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 14 A rue des Bains L- 1212 Luxembourg, au 14, rue Beck L-1222 Luxembourg avec effet le 05 mars 2011.

Référence de publication: 2011070172/11.

(110077177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Cotinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 127.560.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Paul Boban

*Administrateur*

Référence de publication: 2011070176/12.

(110077198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**CVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 151.957.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVF Lux Master S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011070178/11.

(110077318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Thirteen Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 66.014.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2011 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 66.014, au nom de la Société THIRTEEN HOLDING S.A.,

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Capital social: USD 38.000,-

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2011077607/20.

(110086181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Eurotrucks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 63.724.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 12 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- EUROTRUCKS S.A. (L-5691/08) avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15 blvd Royal; B63724

Me Stefan SCHMUCK

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011070185/13.

(110077167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**DB Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.526.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011070180/10.

(110076944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**European Structured Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 47.600.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011070184/10.

(110076939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Fairway Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 125.235.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070187/10.

(110077356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 817.020,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 122.102.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 06 mai 2011*

Composition du Conseil de Gérance

L'associé unique a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 Novembre 2011.

- M. Alain PICHERIT, Gérant, L-2633 Senningerberg, 6 route de Trèves,
- M. David J O'Neill, Gérant, L-2633 Senningerberg, 6 route de Trèves,
- M. Thierry MAES, Gérant, L-2633 Senningerberg, 6 route de Trèves,

Certifié conforme  
Pam Steinfeldt-Kristensen  
Company Secretary

Référence de publication: 2011070361/18.

(110078089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.377.046.340,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 janvier 2011*

En date du 11 janvier 2011, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Pedro GEYERHAHN en tant que Président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011070380/16.

(110078272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Baroque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.061.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BAROQUE S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157061 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 janvier 2011, numéro 63, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain BOZET, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

2. Souscription par l'actionnaire actuel (l'«Actionnaire Actuel») de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-trois millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euros (EUR 23.539.999,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de vingt-trois millions cinq cent quarante mille Euros (EUR 23.540.000,-).

3. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

*Souscription - Libération*

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1.-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-trois millions cinq cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euros (EUR 23.539.999,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de vingt-trois millions cinq cent quarante mille Euros (EUR 23.540.000,-) (la «Créance»).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de vingt-trois millions cinq cent quarante mille Euros (EUR 23.540.000,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de l'action de BAROQUE S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente-et-un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

**Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BAROQUE S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 148374 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated October 20, 2009, number 2052, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alain BOZET, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of

the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

2. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of twenty three million five hundred thirty nine thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 23.539.999.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of twenty four million five hundred forty thousand Euro (EUR 23.540.000.-).

3. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

*Subscription - Payment*

The Current Shareholder, represented by Mr. Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount twenty three million five hundred thirty nine thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 23.539.999.-) by contribution in kind consisting in a receivable in the aggregate amount of twenty-four million five hundred forty thousand Euro (EUR 23.540.000.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of twenty three million five hundred forty thousand Euro (EUR 23.540.000.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de l' action de BAROQUE S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Prementioned report, being initialized «ne varietur» by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, A. BOZET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2011. Relation: EAC/2011/5767. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011068298/141.

(110075831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

### Groupe Cardiologique SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 85, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg E 4.094.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue au siège social en date du 26 avril 2010*

Sont présents tous les associés détenant l'intégralité du capital, à savoir:

1) Dr. Christiane HANSEN	25 parts
2) Dr. Laurent VISSER	25 parts
3) Dr. Matthias BANGERT	25 parts
4) Dr. Jürgen SEIDEL	25 parts

Est présent aussi le Dr. Claude BLASEN, né le 26 mai 1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8293 Keispelt, 5a, rue de Meispelt.

Les associés se déclarent dûment convoqués sur l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de mille deux cent cinquante Euros (1.250.- €) pour le porter de cinq mille Euros (5.000.- €) à six mille deux cent cinquante Euros (6.250.- €) par émission de vingt-cinq (25) nouvelles parts d'intérêts de cinquante Euros (50.- €) chacune et attribution de ces nouvelles parts d'intérêts au Dr. Claude BLASEN, né le 26 mai 1975 à Esch-Alzette et demeurant à L-8293 Keispelt, 5a, rue de Meispelt, moyennant versement en espèces d'un montant de mille deux cent cinquante Euros (1.250.-€).

2) Modification conséquente de l'article 5. des statuts de la société.

3) Nomination du Dr. Claude BLASEN comme gérant additionnel de la société.

Après délibération, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Augmentation du capital social à concurrence de mille deux cent cinquante Euros (1.250.- €) pour le porter de cinq mille Euros (5.000.- €) à six mille deux cent cinquante Euros (6.250.- €) par émission de vingt-cinq (25) nouvelles parts d'intérêts de cinquante Euros (50.- €) chacune et attribution de ces nouvelles parts d'intérêts au Dr. Claude BLASEN, né le 26 mai 1975 à Esch-Alzette et demeurant à Keispelt, moyennant versement en espèces d'un montant de mille deux cent cinquante Euros (1.250.- €), de sorte que le nouveau capital social de six mille deux cent cinquante Euros (6.250.- €) est dorénavant réparti comme suit:

1) Dr. Christiane HANSEN	25 parts
2) Dr. Laurent VISSER	25 parts
3) Dr. Matthias BANGERT	25 parts
4) Dr. Jürgen SEIDEL	25 parts
5) Dr. Claude BLASEN	25 parts
Total:	125 parts.

Les nouvelles parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de mille deux cent cinquante Euros (1.250.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

2) Modification de l'article 5. des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six mille deux cent cinquante Euros (6.250.- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts d'intérêts de cinquante Euros (50.- €) chacune.

Ces parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

1) Dr. Christiane HANSEN	25 parts
2) Dr. Laurent VISSER	25 parts
3) Dr. Matthias BANGERT	25 parts
4) Dr. Jürgen SEIDEL	25 parts
5) Dr. Claude BLASEN	25 parts
Total:	125 parts.

#### Libération

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de six mille deux cents cinquante Euros (6.250.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

3) Nomination du Dr. Claude BLASEN comme gérant additionnel de la société pour une durée de six ans, son mandat venant à échéance à la même date que les mandats des gérants existants.



Sont donc gérants de la société:

- 1) Dr. Christiane HANSEN
- 2) Dr. Laurent VISSER
- 3) Dr. Matthias BANGERT
- 4) Dr. Jürgen SEIDEL
- 5) Dr. Claude BLASEN

Dr. Christiane HANSEN / Dr. Laurent VISSER / Dr. Matthias BANGERT / Dr. Jürgen SEIDEL / Dr. Claude BLASEN.

Référence de publication: 2011070038/60.

(110075377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**Jado Holding Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.473.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à .r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011070213/15.

(110077058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Orchestra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.096.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORCHESTRA S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157096 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 18 janvier 2011, numéro 99, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain BOZET, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

2. Souscription par l'actionnaire actuel (l'«Actionnaire Actuel») de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre Euros cinquante-cinq cents (EUR 6.484.664,55) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un

montant total de six millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-cinq Euros cinquante-cinq cents (EUR 6.484.665,55).

3. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5 (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente-et-un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

*Souscription - Libération*

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre Euros cinquante-cinq cents (EUR 6.484.664,55) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de six millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-cinq Euros cinquante-cinq cents (EUR 6.484.665,55) (la «Créance»).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de six millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-cinq Euros cinquante-cinq cents (EUR 6.484.665,55) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de l'action de ORCHESTRA S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente-et-un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

**Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède.**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ORCHESTRA S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 148374 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated October 20, 2009, number 2052, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alain BOZET, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

2. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of six million four hundred eighty-four thousand six hundred sixty four Euro fifty five cents (EUR 6.484.664,55) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of six million four hundred eighty-four thousand six hundred sixty five Euro fifty five cents (EUR 6.484.665,55).

3. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

#### *Subscription - Payment*

The Current Shareholder, represented by Mr. Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount six million four hundred eighty-four thousand six hundred sixty four Euro fifty five cents (EUR 6.484.664,55) by contribution in kind consisting in a receivable in the aggregate amount of six million four hundred eighty-four thousand six hundred sixty five Euro fifty five cents (EUR 6.484.665,55) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of six million four hundred eighty-four thousand six hundred sixty five Euro fifty five cents (EUR 6.484.665,55) which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de l'action de ORCHESTRA S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Prementioned report, being initialized «ne varietur» by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately five thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, A. BOZET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 mai 2011. Relation: EAC/2011/5769. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011068570/143.

(110075844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

---

**Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.161.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 16 mai 2011 de la société Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 16 mai 2011:

Rachael Walker, ayant pour adresse professionnelle au 63 Kew Road, Richmond, Surrey TW9 2QL, United Kingdom.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 16 mai 2011:

Dennis Richard Schilder, ayant pour adresse professionnelle au Red Debroystraat 2, 3069ZJ Rotterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011072417/19.

(110079395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Fallprotec, Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011070188/10.

(110077081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

---

**Viria Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.319.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078393/9.

(110086350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Financière Duc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.835.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliataire

Référence de publication: 2011070189/11.

(110077121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Fresh Nails Franchise (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.887.

Le Bilan au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070191/10.

(110077135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**RPS S.A., Regenerative Power Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.850.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf.

Den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Paul Juergen CHLUBA, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-31694 Helpsen, Wiesenstrasse 8.
- 2.- Herr Artur Joseph MAURER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber-Strasse 19.
- 3.- Herr Wilfried WIESNER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Bahnhofstrasse 30.

Welche Komparenten den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Regenerative Power Solutions S.A., in Abkürzung RPS S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung von Automatisierungslösungen in dem Bereich der regenerativen Energieanlagen, derer Inbetriebnahme und Optimierung sowie sämtlicher Kommunikations- und IT-Lösungen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für Gesellschaften Bürgschaften leisten an denen sie massgeblich beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte tätigen, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II. - Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandats.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006. Artikel 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneuhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

#### Zeichnung und Einzahlung der aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Anteilhaber die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen.

1.- Herr Paul Juergen CHLUBA, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-31694 Helpsen, Wiesenstrasse 8, vierunddreissig Aktien . . . . .	34
2.- Herr Artur Joseph MAURER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber-Strasse 19, dreiunddreissig Aktien . . . . .	33
3.- Herr Wilfried WIESNER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Bahnhofstrasse 30, dreiunddreissig Aktien . . . . .	33
Total: ein hundert Aktien . . . . .	100

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von vierunddreissig Prozent (34%) in bar eingezahlt; machend den Betrag von ZEHN TAUSEND FÜNF HUNDERT VIERZIG EURO (€ 10.540.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien verbleiben Namensaktien bis zu ihrer gänzlichen Einzahlung.

#### Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Kompargenten, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

1- Herr Paul Juergen CHLUBA, Diplom-Ingenieur, geboren in Moers (Deutschland), am 17. September 1945, wohnhaft in D-31694 Helpsen, Wiesenstrasse 8.

2.- Herr Artur Joseph MAURER, Diplom-Ingenieur, geboren in Köln (Deutschland), am 7. März 1964, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber-Strasse 19.

3.- Herr Wilfried WIESNER, Diplom-Ingenieur, geboren in Prüm (Deutschland), am 31. März 1965, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Bahnhofstrasse 30.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft GEFCO S.A. Gestion financière & Consulting, mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 44.091.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

6.- Gemäss den Bestimmungen von Artikel 11 der Statuten wird Herr Paul CHLUBA, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrats zu ernennen, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift, zu vertreten und rechtsgültig zu verpflichten.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. J. CHLUBA, A. J. MAURER, W. WIESNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2011. Relation: ECH/2011/846. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Mai 2011.

Référence de publication: 2011068613/191.

(110075609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

#### **Viria Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.319.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011078394/9.

(110086351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.